Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260204-DCM_2026_001-DE

Commune de St-Hervé Côtes d'Armor Côtes d'Armor	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la Commune de SAINT – HERVÉ
	SEANCE DU MERCREDI 4 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatre Février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Hervé se sont réunis à la mairie – 5 rue des manoirs à Saint-hervé, sous la présidence de Mme Le Maire, Nicole LE COUÉDIC, convoqués le vingt-neuf Janvier deux milles vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : Nicole LE COUEDIC, Joseph PERROT, Emmanuel LECANT, Xavier ROBIC, Catherine GALERNE, Rozenn DORMOIS
Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents, excusés : Réjane DELANEY, Miche LE HELLEY
A donné pouvoir à Mme Nicole LE COUÉDIC ? m Joseph PERROT

Mme Catherine GALERNE a été désignée comme secrétaire de séance.

N° d'acte : **DCM-2026-001**	**RAJOUT D'UN TARIF DE LOCATION DE SALLE**

Mme Le Maire informe l'assemblé qu'il a été demandé de louer une salle pour un repas d'obsèques. L'évènement n'étant pas proposé aux tarifs des locations, il est demandé à l'assemblée de voter un tarif pour cette occasion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter un tarif de 120€ pour la location l'une des deux salles à l'occasion d'un repas d'obsèques.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les lieux, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à SAINT-HERVE, le 06/02/2026

Mme Catherine GALLERNE,
Secrétaire de séance,

Mme Nicole LE COUEDIC
Maire,